

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **24/09/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **37**

Quorum : **22**

N° 32_300926

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Modification de la
représentation de la Ville
d'Aubagne au sein du conseil
d'administration du collège
Nathalie SARRAUTE.

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Marie DOUVILLE, Monsieur René VANULS

formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Monsieur Fabio CHIKHOUNE (donne pouvoir à Monsieur Raphaël DA HORTA), Monsieur Jean-Pierre NIVET (donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN), Madame Virginie RAES (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD (donne pouvoir à Monsieur Mathieu NOVELLI), Monsieur Pascal AGOSTINI (donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°32_300926 du Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2026 (suite)

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI rapporte :

Par délibération n° 07-160426 du 16 avril 2026, le Conseil municipal a désigné les représentants de la Ville d'Aubagne au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

En raison de l'évolution des effectifs du collège Nathalie SARRAUTE, deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de la Ville d'Aubagne sont à désigner au sein du conseil d'administration de cet établissement, au lieu d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant comme précédemment.

Il convient en conséquence, d'abroger la délibération n° 07-160426 du 16 avril 2026 et de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la Ville d'Aubagne au sein des différents conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement de la commune.

Les membres qui siégeront à la commission permanente de chaque établissement en qualité de représentant titulaire sont également à désigner.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération n° 07_160426 du 16 avril 2026 portant désignation des représentants de la Ville d'Aubagne au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement ;

CONSIDÉRANT que l'évolution des effectifs du collège Nathalie SARRAUTE nécessite de porter à deux le nombre de représentants titulaires et de représentants suppléants de la Ville d'Aubagne au sein de son conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, d'abroger la délibération n° 07-160426 du 16 avril 2026 et de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la Ville d'Aubagne au sein des conseils d'administration et des commissions permanentes des établissements publics locaux d'enseignement ;

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}: d'ABROGER la délibération n° 07-160426 du 16 avril 2026 portant désignation des représentants de la Ville d'Aubagne au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement ;

ARTICLE 2 : de DÉSIGNER pour représenter la Ville d'Aubagne au sein des conseils d'administration et des commissions permanentes des établissements publics locaux d'enseignement les conseillers municipaux suivants :

Conseil d'administration de l'établissement :

Établissement d'enseignement	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Collège LAKANAL	Monsieur Raphaël DA HORTA	Madame Evelyne POURCEL
Collège LOU GARLABAN	Madame Julie PAPPALARDO	Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE
Collège NATHALIE SARRAUTE	Monsieur Marc PAGANO, Madame Evelyne KHEMSI	Madame Sandrine SALEMME Madame Evelyne POURCEL
Lycée JOLIOT CURIE	Madame Laurence BAUSSANT	Monsieur Marc PAGANO
L.P. GUSTAVE EIFFEL	Monsieur Jean-Pierre NIVET	Madame Soumicha DRAOUI

Délibération n°32_300926 du Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2026 (suite)

Commission permanente de l'établissement :

- Collège Lakanal : Monsieur Raphaël DA HORTA,
- Collège Lou Garlaban : Madame Julie PAPPALARDO,
- Collège Nathalie Sarraute : Monsieur Marc PAGANO,
- Lycée Joliot-Curie : Madame Laurence BAUSSANT,
- L.P. Gustave Eiffel : Monsieur Jean-Pierre NIVET.

ADOpte A L'UNANIMITE

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 13

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur René VANULS

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
1 oct. 2026